

---

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour étudier la dite résolution.

L'ordre portant que la Chambre se forme en comité des Subsidés, étant lu;  
Du consentement de la Chambre;

M. Maclean (Halifax) propose, secondé par M. Reid (Grenville)—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

*(En comité.)*

Résolu,—Qu'une somme, n'excédant pas \$26,282,144.31, représentant un sixième de chaque crédit inscrit dans le budget principal pour l'année se terminant le 31 mars 1919, déposé sur la Table de la Chambre ce jour, soit accordée à Sa Majesté pour l'année se terminant le 31 mars 1919.

Résolution à rapporter.

---

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Boivin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Boivin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'une somme, n'excédant pas \$26,282,144.31, représentant un sixième de chaque crédit inscrit dans le budget principal pour l'année se terminant le 31 mars 1919, déposé sur la Table de la Chambre ce jour, soit accordée à Sa Majesté pour l'année se terminant le 31 mars 1919.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Boivin informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

L'ordre portant que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens étant lu;  
Du consentement de la Chambre;

M. Maclean (Halifax) propose, secondé par M. Reid (Grenville),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

*(En comité.)*

Résolu,—Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant au